

Industrie, Sciences et Technologie

telles entreprises depuis longtemps, mais surtout sur la scène provinciale, parce que le fédéral n'était pas disposé à faire plus que d'offrir des moyens de fortune. Il y a du potentiel là de ce côté, et j'espère que le gouvernement s'en rend compte.

Peut-être que le point le plus important à souligner, c'est que toute politique industrielle valable pour le Canada doit mettre l'accent sur l'équité envers les régions. Personnellement, je dois dire que lorsque je suis allé à l'île du Cap-Breton, j'ai vu l'énorme différence qui existe entre les possibilités économiques de cette région et celles de l'Ontario. Ce n'est tout simplement pas juste. Dans un pays comme le nôtre, on ne devrait pas voir se répéter d'une génération à l'autre des disparités qui font que, au Cap-Breton, des familles de six ou huit survivent grâce au seul chèque de sécurité de la vieillesse de celui d'entre eux qui est assez âgé pour le toucher. Cela n'est pas correct.

Il n'est pas correct non plus que certaines parties de l'île de Vancouver soient frappées de taux de chômage excessifs. Cela découle de l'absence d'une politique véritable dans le secteur de l'exploitation forestière. Le gouvernement doit faire quelque chose pour remédier à la situation.

Je peux aussi dire que, pour avoir fait du démarchage électoral à Edmonton, la ville natale du Président suppléant, je sais qu'il y a là-bas des gens qui sont en chômage depuis des mois par suite de l'effondrement du marché local de l'emploi. J'ai aussi vu de mes yeux vu les énormes disparités qui séparent même la partie la plus riche de Terre-Neuve, soit dans Saint-Jean, d'autres régions du pays. La différence de niveaux de vie et de possibilités qui s'offrent à un diplômé du secondaire à Saint-Jean et à Toronto n'est tout simplement pas acceptable dans un pays qui se veut humanitaire et juste.

[Français]

Je peux dire la même chose pour la province de Québec. Il y a beaucoup de villes qui existent dans la province de Québec où on trouve un taux de chômage si élevé qu'il n'est pas possible pour les jeunes de cette province de trouver des emplois. C'est aussi quelque chose d'inacceptable dans ce pays. Ce n'est pas possible d'avoir un pays unifié si on trouve des différences de possibilités pour un jeune homme ou une jeune fille, entre la province de Québec et la province d'Ontario. Ce n'est pas juste!

• (1310)

[Traduction]

Je pense que ce qu'il y a de pire dans ce projet de loi et ce qui explique que nous le combattons, c'est qu'il fait partie d'un assaut en règle contre le développement régional. Déjà la renégociation des ententes de développement économique et régional avec les provinces de tous les coins du pays est suspendue. Cela touche sept provinces et deux territoires. Il y a 44 ententes secondaires, d'un montant total de 918,3 millions qui s'évanouissent le 31 mars et dont le gouvernement ne négocie pas la reconduction ce moment.

Il y a également des rumeurs qui circulent, assorties d'observations émanant de fonctionnaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale encore en existence, rumeurs d'après lesquelles de nouvelles coupures s'en viennent qui vont toucher des régions déjà durement frappées, régions auxquelles on avait promis la prospérité par la voie du libre-échange. Ce qu'on leur donne maintenant en réalité, ce sont des coupures, une aggravation du chômage, de nouvelles décisions gouvernementales qui violent les promesses faites. Mais presque tout ce qu'il y a dans ce projet de loi marque une nouvelle escalade dans la course au démantèlement de tout ce qui affirme une responsabilité nationale en matière de développement régional. C'est ce qui fait qu'au plan de l'équité régionale ce projet de loi marque un nouveau recul.

Tout cela viole la promesse que le premier ministre (M. Mulroney) avait faite en octobre dernier à Saint-Jean quand il a dit: «Le gouvernement fédéral est investi d'une mission en matière de développement régional, dans l'intérêt tant de l'équité que de l'unité nationale. Nous ne pouvons pas avoir deux Canadas, pas plus au sens économique qu'au sens constitutionnel.»

Ce ministère était chargé de l'ensemble de la coordination, chose que le projet de loi supprime. Cela ne figure pas au projet de loi. Nous allons donc combattre ce projet de loi, en proposant dès maintenant l'amendement qui suit. Je propose, avec l'appui de la députée de Mission—Coquitlam (M^{me} Langan):

«Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre refuse de donner une deuxième lecture au projet de loi C-3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de développement régional, et plus précisément parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'article 36(1b) de la Loi constitutionnelle de 1982 aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances»».